

NOUVEAU CHAMPIONNATS PAR EQUIPE JEUNES

(ex Trophée Jean Bruger)

Date de dernière mise à jour : 17/07/2026

PRÉAMBULE - DISPOSITIONS GÉNÉRALES	2
Article 1 Organisation	2
Article 2 Tenue.....	2
DÉROULEMENT SPORTIF	2
Article 3 : Conditions de participation	2
Article 4 : Inscription	3
Article 5 : Phases du Championnat	3
Article 6 : Tableaux.....	3
Article 7 : Composition des équipes	3
Article 8 : Organisation Sportive	4
Article 9 : Salle – Horaire	4
Article 10 : Brûlage.....	4
Article 11 : Retard - Forfait.....	4
Article 12 : Déroulement du championnat	5
Article 13 : Destination des résultats.....	6
Article 14 : Journée des Titres	7

PRÉAMBULE - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 Organisation

Cette compétition est une épreuve départementale par équipe mixte jeunes, ouverte aux joueurs et joueuses licenciés compétitions FFTT. Le coefficient pour le calcul des points de classement des joueurs est de 0,5.

Le Comité Départemental est responsable de l'organisation de cette épreuve, mais décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Article 2 Tenue

La tenue sportive est obligatoire et doit être conforme aux règlements généraux de la Fédération.

DÉROULEMENT SPORTIF

Article 3 : Conditions de participation

Le championnat par équipe jeunes est ouvert à tous les jeunes joueurs du département licenciés « Compétition » à la Fédération Française de Tennis de Table.

Les classements pris en compte pour l'ensemble de la saison seront les classements officiels de la phase 1.

Les parties disputées par des joueurs non licenciés à la date de la compétition seront annulées avec les conséquences qui en découlent pour le résultat de la rencontre, pouvant aller de la simple modification du score de la rencontre au déclassement de l'équipe à la 4ème place du groupe lors des rencontres par groupe.

Chaque équipe doit être en mesure de présenter au responsable de salle un document officiel permettant de vérifier l'exactitude de la licenciation de tous les joueurs composant l'équipe et leur situation vis-à-vis de la certification médicale.

Dans tous les cas, la justification de la licenciation et de la conformité vis-à-vis de la certification médicale est du ressort du joueur, de son capitaine ou de son club et non du responsable de salle.

Lors de l'engagement des équipes, les associations devront préciser leurs conditions d'organisation (nombre de tables, possibilité ou non de recevoir, etc...) afin qu'il puisse en être tenu compte pour les convocations, dans la mesure du possible. Par la suite, au cours de la saison, elles pourront faire part au

responsable de tout événement particulier (indisponibilité de salle, par exemple), et ceci dans des délais compatibles pour une prise en compte.

Article 4 : Inscription

Chaque saison, toute association désirant participer au championnat par équipe jeune doit s'acquitter lorsqu'elle s'engage, d'un droit d'inscription forfaitaire par équipe inscrite.

Chaque club devra inscrire ses équipes en passant par le site fédéral via l'adresse <https://monclub.fftt.com/login/> , rubrique « Administratif », puis « Questionnaires » et enfin sélectionner le questionnaire désiré.

Jusqu'à la 3ème journée, les clubs peuvent engager une ou des équipes supplémentaires. Toute équipe supplémentaire engagée commencera dans la dernière division.

Article 5 : Phases du Championnat

Pour tous les tableaux :

Ce championnat se divise en deux phases :

- 5 journées par groupes de 3 ou 4 équipes
- 1 journée de titres réservée aux équipes qualifiées pour l'attribution des titres.

Article 6 : Tableaux

La compétition comporte les 4 tableaux suivants :

- 1- Tableau A : Benjamins / Minimes (1600 pts maximum au cumul des 3 joueurs)
- 2- Tableau B : Benjamins/Minimes (2100 pts maximum au cumul des 3 joueurs)
- 3- Tableau C : Cadets/Juniors (1600 pts maximum au cumul des 3 joueurs)
- 4- Tableau D : Cadets/Juniors (2100 pts maximum au cumul des 3 joueurs)

Article 7 : Composition des équipes

Un joueur pourra participer dans toutes les catégories d'âge supérieures à la sienne excepté les poussins qui ne pourront pas jouer dans les tableaux C et D.

Aucune limitation sur le nombre de mutés ou d'étrangers dans la composition des équipes.

Une équipe peut changer de composition et de joueurs entre 2 rencontres d'une même journée.

Toute mauvaise composition d'équipes (catégorie, licence manquante, pas qualifié, points cumulés) entraînera une pénalité financière.

Article 8 : Organisation Sportive

Pour tous les tableaux, les rencontres se disputent par équipe de 3 joueurs, joueuses, ou mixte.

Les parties se jouent au meilleur des 5 manches de 11 points (3 manches gagnantes).

Les parties se dérouleront avec des balles en matière plastique homologuées en compétition et de couleur blanche. Il conviendra d'adapter les maillots à la couleur des balles.

ORDRE DES PARTIES :

Les équipes se voient attribuer les lettres A, B et C pour l'une et X, Y et Z pour l'autre, à la suite d'un tirage au sort.

La rencontre suit ensuite l'ordre suivant : A-X, B-Y, C-Z, B-X, A-Z, C-Y, B-Z, C-X, A-Y.

Afin d'assurer 2 parties par joueurs ou joueuses, les 6ers parties doivent être jouées, les résultats seront pris en compte de façon officielle.

Article 9 : Salle – Horaire

La compétition se déroule officiellement le samedi après-midi à 14h (sauf accord du comité si la journée est placée en même temps que le championnat adulte).

La salle devra être ouverte et prête au plus tard une 30 minutes avant le début de la compétition.

Le pointage et la composition des équipes se feront 15 minutes avant le début de la compétition.

Article 10 : Brûlage

Un joueur ne peut pas jouer dans deux équipes différentes au cours d'une même journée.

Il n'y a pas de brûlage avec le championnat par équipe adulte, ni entre les équipes d'un même club.

Article 11 : Retard - Forfait

Aucun retard n'est autorisé à l'équipe recevant.

Dans le cas où une équipe se déplaçant a pu prévenir **de son retard** le responsable du club recevant par téléphone avant l'heure du début de la rencontre, un délai de 15 minutes pourra lui être accordé avant

que les rencontres ne soient lancées. **Passé ce délai, l'équipe sera considérée perdante de sa 1ère rencontre, mais pourra jouer la 2ème rencontre.**

Le forfait d'une équipe est prononcé si aucun de ses joueurs ou joueuses ne s'est présenté 15 minutes après l'heure fixée de la rencontre. Un joueur absent à l'appel de son nom perd la partie mais pourra disputer les parties ultérieures si son nom est porté sur la feuille de rencontre.

Une équipe forfait 2 journées consécutives ou non, sera exclue du championnat et ses résultats annulés.

Toute équipe forfait, lors d'une journée en groupe, marquera 3 points de moins que le dernier de la division concernée au classement intermédiaire pour la journée considérée (ex : une équipe forfait en D1 marquera 10 points (13 - 3)) et descendra dans la division inférieure.

Une équipe forfait pour la journée finale verra tous ses résultats annulés.

Une pénalité financière sera infligée à chaque équipe forfait (Pour la journée finale se référer à l'article 13).

Toutefois, la pénalité financière ne sera pas appliquée si le forfait est annoncé préalablement :

- 1- Au Comité Départemental (par téléphone ou e-mail) avant le vendredi 16h00 précédant la journée du championnat,
- 2- ET aux clubs adverses et au club recevant,
- 3- ET au responsable de l'épreuve.

Article 12 : Déroulement du championnat

12.1 Déroulement en groupes :

Deux possibilités selon le nombre d'équipes affectées à un groupe :

1. Par groupe de 4 équipes

Les équipes sont réparties par groupes de 4 et disputent dans une même salle 2 rencontres. La première rencontre oppose les équipes dans l'ordre suivant : 1 contre 4 et 2 contre 3. A l'issue de cette rencontre (demi-finales), les 2 vainqueurs se rencontrent pour la 1ère place, les perdants disputent une rencontre pour la 3ème place. Les rencontres sont arrêtées dès qu'une équipe a marqué plus de la moitié des points (points-parties – 1 point par victoire).

Si aucun joueur d'une équipe du groupe n'est présent pour le premier tour de la journée, le juge-arbitre attendra pendant le délai prévu à l'article 11 avant de déclarer l'équipe forfait, s'il n'a pas été averti de cette absence, ou immédiatement s'il en a été informé et transformera la formule du déroulement pour appliquer celle par groupe de 3 ci-dessous. Si deux équipes sont absentes, il fera se rencontrer les équipes présentes pour les places de 1er et 2^{ème} du groupe.

2. Par groupe de 3 équipes

La 1^{ère} rencontre opposera l'équipe placée en position 2 à l'équipe en position 3. Le gagnant de cette rencontre jouera face à l'équipe en position 1 dans la poule.

12.2 Construction des tableaux :

Pour la 1^{ère} journée, une liste de 3 joueurs sera communiquée au Comité lors de l'engagement d'une équipe dans les tableaux A et B. Tout joueur mentionné devra être licencié à la date de clôture des engagements des équipes pour la première journée.

Le tableau sera composé de X divisions de 8 équipes. Si la dernière division compte moins de 4 équipes, celles-ci seront incorporées dans la division supérieure. Pour la 1^{ère} journée, les équipes seront classées dans l'ordre décroissant du nombre total de points de l'équipe puis par un tirage au sort sera effectué afin de déterminer le placement des équipes à égalité de points dans les divisions et dans les groupes. Seront placées dans un premier temps toutes les équipes 1, puis les équipes 2, puis les équipes 3 et ainsi de suite.

A l'issue de chaque journée, les équipes classées 1^{ères} de groupe monteront dans la division supérieure et les 4^{èmes} descendront dans la division inférieure. En cas de places vacantes dans une division, il sera procédé à des maintiens supplémentaires.

12.3 Attribution des points pour le classement intermédiaire :

Division	1				2				3				4				5			
Place dans le groupe	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e
Points	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

En cas de faible effectif par tableau, le Comité Départemental se réserve le droit de modifier le déroulement de l'épreuve prévu ci-dessus.

Article 13 : Destination des résultats

La feuille de rencontre doit être saisie avec GIRPE : un exemplaire est exporté vers SPID et un exemplaire est fourni à chaque capitaine.

- Le club recevant devra obligatoirement saisir le résultat et la feuille de rencontre sur le logiciel SPID de la FFTT.

Ces saisies sont à effectuer au plus tard 48 heures après la rencontre. Toute infraction à cette obligation sera sanctionnée par une pénalité financière.

- Lorsqu'une rencontre est inversée, la saisie dans GIRPE incombe toujours à l'équipe qui recevait initialement.

COMITE DEPARTEMENTAL DE TENNIS DE TABLE DE L'ESSONNE

MDCS, 62 bis Boulevard Charles de Gaulle, 91540 Mennecy

www.cdt91.fr ; secretariat@cdtt91.fr ; technique@cdtt91.fr

- En cas de forfait, une feuille de rencontre doit être établie.

La saisie puis l'export de la feuille de rencontre incombe toujours dans ce cas à l'équipe bénéficiaire du forfait.

- La feuille de rencontre n'est pas obligatoire pour les équipes exemptes

En cas de problème, s'adresser au Responsable du championnat concerné.

Article 14 : Journée des Titres

Pour chaque tableau, toutes les équipes sont classées dans l'ordre décroissant du cumul de points des 5 journées.

En cas d'égalité, celles-ci seront départagées par les quotients suivants, par priorité :

- 1- Nombre de points-partie gagnés (de la totalité des rencontres jouées des journées comptabilisées) divisé par ceux perdus,
- 2- Si l'égalité persiste, nombre de manches gagnées (de la totalité des rencontres jouées des journées comptabilisées) divisé par celles perdues,
- 3- Si l'égalité persiste, nombre de points-rencontres gagnés (de la totalité des rencontres jouées des journées comptabilisées) divisé par ceux perdus,
- 4- Si l'égalité persiste, il sera finalement procédé à un tirage au sort.

Les 4 premières équipes au classement intermédiaire à l'issue de la 5e journée sont qualifiées pour la journée finale.

Conditions de participation

Les joueurs ou les joueuses d'une équipe participant à la journée finale doivent avoir disputé au moins 2 journées du championnat avec cette équipe.

A défaut, il est autorisé la participation d'un ou plusieurs joueurs remplaçants à condition que leurs points- classement (de la phase 2) soient inférieurs ou égaux aux moins bons points-classement (de la phase 2) de tous les joueurs ayant constitué cette équipe sur l'ensemble des journées précédentes.

Déroulement des rencontres :

Toutes les parties (simples) rapportent 2 points-partie au joueur victorieux ou si son adversaire est absent, 1 point au joueur perdant et 0 point si le joueur est absent.

Les rencontres de cette journée finale seront arrêtées au score acquis, c'est-à-dire dès qu'une équipe aura marqué plus de la moitié des points possibles de la rencontre.